

# Socrate, reviens, ils deviennent fous!

■ L'arrêt de la Cour constitutionnelle rendant facultatifs les cours de religion et de morale dans l'officiel montre *a contrario* que la neutralité rigoureuse a aussi ses limites...

**P**our que soit assuré le droit des parents à ce que leurs enfants ne soient pas confrontés à des conflits entre l'éducation religieuse ou morale donnée par l'école et les convictions philosophiques des parents, les élèves doivent pouvoir être dispensés de l'assistance au cours de religion ou de morale", dit la Cour... La lecture de la motivation de l'arrêt de la Cour constitutionnelle rendant de fait facultatifs les cours de religion et de morale dans l'enseignement officiel laisse pour le moins perplexe. Ainsi donc, un enfant, un adolescent, ne peut en aucun cas être confronté à un "conflit" entre l'éducation morale et/ou religieuse portée par une école, à travers son projet pédagogique spécifique ou les cours dits "philosophiques", et les convictions privées des parents.

Nous qui croyions jusqu'alors que l'enseignement et l'éducation consistaient précisément à développer, à travers l'acquisition de compétences, l'esprit critique et la capacité de nos élèves à se situer personnellement face aux multiples enjeux de la société du XXI<sup>e</sup> siècle... Démarche nécessairement conflictuelle dans la confrontation des différentes argumentations...

Nous qui pensions que l'ouverture aux philosophies (car il n'y a pas de philosophie, mais "des" philosophies, toutes situées idéologiquement), courants de pensées, religions et spiritua-

lités faisait partie intégrante de la formation et l'éducation de base d'un citoyen conscient et informé...

Nous qui étions convaincus que cela constituait la meilleure réponse aux fondamentalismes de tous bords... Eh bien non, les convictions "privées" des parents priment sur toute velléité de pluralisme, d'initiation aux méthodes philosophiques, psychologiques, sociologiques, aux courants religieux et spirituels qui ont contribué de façon significative à notre civilisation, à notre culture, indépendamment de toute adhésion personnelle à ces mêmes philosophies et religions. Que l'on ne s'y trompe pas, cet arrêt, salué et fêté ici et là, émanation du droit suprême, est aussi la consécration du subjectivisme le plus total et du droit d'un individu, au nom même d'un principe fondamental de la Constitution et du droit européen, de ne considérer valides que ses seules convictions personnelles, quelles qu'elles soient. Le sectarisme et les fondamentalismes de tous bords, reçoivent ainsi, très paradoxalement, une magistrale consécration par ceux-là même qui affirment vouloir asseoir les valeurs de liberté de conscience. Et une porte ouverte à d'autres revendications qui paraîtront tout autant légitimes : les cours de sciences ou d'histoire, de français peuvent parfaitement être en conflit avec les convictions philosophiques des parents...

Socrate, ô horreur, pratiquait la maïeutique... dans l'Agora, dans l'es-

pace public, au vu et au su de tous. Il affirmait haut et fort ses convictions personnelles, déployant force argumentations pour acculer ses interlocuteurs à l'humilité de l'acceptation de leur ignorance qui devenait alors un terreau fertile pour la découverte improbable d'une brîbe de connaissance. Toujours en conflit avec les cuistres et

les dispensateurs de vérités définitives... Il en est mort, fidèle à ses principes jusqu'au bout. Le vieux débat qui oppose convictions philosophiques personnelles et espace public appelé à une neutralité ri-

goureuse trouve manifestement ici ses limites : que peut bien être une philosophie "privée" si elle ne trouve à s'exprimer et se confronter à ses contradicteurs dans l'espace public fécondé par la juxtaposition des réflexions ? Demain, quand plus personne n'aura la moindre information contradictoire, et la plus objective possible, sur les philosophies, les religions, les psychologies, les spiritualités, quand la compréhension des grands textes fondateurs aura été définitivement désertée, quand le patrimoine artistique sera devenu suspect car contraire aux convictions des parents, et de toute façon devenu rigoureusement incompréhensible et partant parfaitement inutile, quand les intérêts et convictions particuliers s'imposeront de droit face au projet collectif d'enseignement et d'éducation, quand les droits de chacun seront systématiquement opposés au devoir de citoyenneté responsable, aurons-nous pour autant une société plus libre, plus ouverte, plus consciente ?

**JEAN-PIERRE  
CORONGIU**

Professeur de  
religion catholique